

Présidence Française de l'Union Européenne

La Soumission Chimique : Données récentes et proposition de mesures de prévention

**Vendredi 19 septembre 2008
Intervention de Jean Marimbert
Directeur Général**

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir et intérêt que j'ouvre ce matin cette réunion sur la soumission chimique, que l'Afssaps a décidé d'organiser pendant ce semestre de Présidence Française.

Je salue la présence dans cette salle de nombreux responsables et experts qui sont impliqués en France dans la prévention de la soumission chimique et dans la prise en charge des personnes qui en sont victimes. Je remercie tout particulièrement les quelques collègues et personnalités qui sont venus d'autres pays pour participer à cette réunion. Ils pourront, s'ils ne sont pas francophones, bénéficier d'une traduction en anglais.

Je suis convaincu que la confrontation des analyses et des expériences nous permettra d'identifier de nouvelles voies de progrès pour lutter contre ce phénomène aussi préoccupant que sournois.

Nous visons ici l'administration de substances psycho-actives, à l'insu de la victime, à des fins criminelles (viols, actes de pédophilie) ou délictuelles (violences volontaires, vols).

Nous savons que ce phénomène existe et qu'il touche essentiellement des femmes, même si des hommes en sont également victimes, notamment à des fins de vols.

Nous savons aussi que sa perception est sous estimée, notamment parce que beaucoup des substances utilisées pour la soumission chimique ne laissent pas de traces durables et ne peuvent donc plus être détectées quelques jours après les faits. Sans doute aussi la souffrance psychologique et la crainte de la réprobation et du regard des autres empêchent-elles beaucoup de victimes de déclarer ce qui leur est arrivé, quand elles ne sont pas frappées d'amnésie.

Le phénomène est suffisamment répandu néanmoins pour avoir donné lieu à une réflexion très utile au sein du conseil de l'Europe, qui a débouché sur l'adoption de la recommandation 1777 de 2007 relative aux agressions sexuelles liées « aux drogues du viol ».

Prenant acte de la relative méconnaissance du phénomène, le conseil de l'Europe a formulé auprès des Etats membres une série de recommandations pertinentes : sensibiliser à ce sujet le grand public et les autorités compétentes ; prendre des mesures spécifiques pour assurer que les victimes soient rapidement prises en charge sur la plan médical et psychologique, mais aussi informées de la possibilité de faire des tests et de déposer plainte ; mettre sur pied des programmes de formation destinés aux personnes appelées à entendre et à aider les

victimes de viols ; normaliser les méthodes de travail de la police et les techniques de médecines légales qui visent à déceler la présence des drogues dans le sang, l'urine ou les cheveux ; reconnaître le droit des victimes d'un viol de recourir si elles le désirent à une interruption volontaire de grossesse ; réviser la législation concernant le viol notamment pour en faire une infraction sans distinction de sexe ; inscrire les drogues du viol sur les listes des médicaments contrôlés ; enfin, et ce n'est pas la moindre des actions à mener, encourager les sociétés pharmaceutiques à mettre au point des méthodes permettant de mieux déceler la présence de telles drogues quand elles sont mélangées à une boisson.

En France, de nombreux organismes publics concernés par la soumission chimique ont participé depuis plus de 10 ans à une réflexion et à une démarche communes. Outre l'Afssaps, il s'agit notamment du ministère de la santé (Direction générale de la santé et Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins), de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), du ministère de la justice, du ministère de l'intérieur également compte tenu du rôle des services de police et de gendarmerie.

D'autres intervenants reviendront de façon plus précise sur les initiatives qui ont été prises. Ce que je voudrais surtout souligner dans cette intervention introductive, c'est que la prévention de la soumission chimique et l'amélioration de la prise en charge des victimes ne peuvent progresser que sur la base d'un partenariat actif entre l'ensemble des structures publiques concernées, mais aussi avec les professionnels et experts intéressés.

Je pense notamment aux urgences médicales et médico-judiciaires, aux toxicologues évoluant au sein ou en dehors des laboratoires hospitaliers, aux experts des structures de vigilances telles que les centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV), les centres antipoison (CAP) et les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance (CEIP).

L'enquête nationale sur la soumission chimique qui a été mise en place en 2003 illustre d'ailleurs bien la nécessité et les vertus du partenariat puisque cette enquête, coordonnée par le CEIP de Paris, a centralisé les cas collectés par les réseaux des CRPV, de CEIP et des CAP, en collaboration étroite avec les services hospitaliers et les laboratoires d'analyses toxicologiques.

Ces résultats ont permis de disposer d'une vision un peu plus nette, bien qu'encore partielle, du phénomène de la soumission chimique. Ils ont notamment fait ressortir que la majeure partie des agressions était à but sexuel ou de vol, que certaines substances comme les benzodiazépines étaient largement utilisées, et que leur ingestion involontaire par les patients s'accompagnait souvent d'une consommation volontaire d'alcool et de cannabis. L'Agence a pu s'appuyer sur les résultats de cette étude pour lancer de nouvelles actions de sensibilisation, notamment dans le cadre d'un point de presse consacré à ce sujet en mai 2007.

Plus récemment, j'ai décidé de créer un groupe de travail rattaché à la commission d'autorisation de mise sur le marché, et chargé d'élaborer des recommandations galéniques visant à limiter le risque de détournement des médicaments identifiés comme sensibles. Ce groupe a commencé à travailler de façon très efficace sur 4 axes, parmi lesquels

bien entendu la soumission chimique proprement dite, mais également le détournement de la voie d'administration, le détournement accidentel lié à des formes galéniques attractives, et le détournement de médicaments vendus pour de l'ecstasy. Le groupe est également chargé d'évaluer sur le plan galénique le rapport bénéfice / risque des médicaments identifiés comme sensibles qui sont en développement ou déjà commercialisés.

L'enjeu de ce travail est essentiel, car il vise au fond à rendre plus difficile la tâche de ceux qui commettent des actes de soumission chimique, notamment en facilitant la détection immédiate par la victime potentielle de la présence de drogue.

Cette démarche est dans l'esprit d'une des recommandations du conseil de l'Europe. Il est hautement souhaitable que les propositions qui vont en sortir puissent être ensuite débattues au niveau européen en vue de mettre en œuvre de façon aussi large que possible des actions efficaces qui limiteront réellement le détournement des médicaments à des fins de soumission chimique.

Bien d'autres aspects de l'action à mener pourraient être évoqués et le seront certainement dans le cadre des présentations et des débats de cette journée, comme par exemple la prise en compte de la soumission chimique dans l'élaboration et le suivi des plans de gestion des risques.

L'objet de cette introduction n'était pas de présenter de façon exhaustive la panoplie des actions à mener, mais plutôt de vous assurer que l'Agence est et demeure pleinement impliquée dans ce combat collectif qu'est la lutte contre la soumission chimique, et persuadée que l'échange d'expérience et la définition de pistes communes à l'échelon européen permettront de la faire progresser encore davantage.

Je vous remercie par avance de ce que vous pourrez apporter aujourd'hui à la réflexion commune dans cet esprit.